

**F.R.M.F**  
**Ligue Régionale Souss Massa**  
**CRSR ET Q**

PV N°08  
(FEMININ)  
(Réunion DU 01-06-2023)

La séance est ouverte à 12h00 sous la Présidence de M<sup>r</sup> Bachir BOURHIM, en présence de MM : Mohamed BOULKERTASS – Khalid MIMMI - Mohamed MAATALLAH - Hajoub BARNICHE.

**CHAMPIONNAT FEMININ**

**6<sup>EME</sup> JOURNEE DU 18-05-2023**

-	WAS	00	ZERO	--	ASCSB	00	ZERO	HOMOLOGUE
-	HUSA	07	SEPT	--	ASIL	00	ZERO	HOMOLOGUE
-	KSTF	00	ZERO	--	CSTF	01	UN	HOMOLOGUE
-	CATS	01	UN	--	AATFF	00	ZERO	HOMOLOGUE
-	<b>ASAFT # AACH</b> : Match en instance d'homologation							

- **ACFK # RCMA** : Suite à l'évocation déposée par Mr le Président de la Ligue Souss du football pour infraction commise par le club RCMA concernant la participation des joueuses ayant l'âge illégal qui leur permet pas à participer au match seniors. Après vérification, il s'est avéré que le club RCMA a fait participer à cette rencontre dont les noms :

- **SORAYA AZMY**                      **Licence n° 087835F08**
- **MARIAM CHANBIT**                **Licence n° 088235F08**
- **MOUNA BOUDERGA**              **Licence n° 057923F07**
- **ZAHRA EL MAHIR**                **Licence n°087848F08**

A cet effet l'équipe RCMA perd le match par pénalité et marque moins un point au classement et trois buts contre.

L'équipe ACFK marque trois points au classement et trois buts pour.

Une amende de 1 250.00 dh est infligée au club RCMA.

Le cas de Mr LAHCEN AIT BAHMED CIN J31451 ( Ent) et Mr KAMAL OUMOUCHA CIN JY49196 (STF) sont soumis à la CRD.

- **USAT # COTFF** : Suite à l'évocation déposée par Mr le Président de la Ligue Souss du football pour infraction commise par le club USAT ayant fait participer à cette rencontre la joueuse natif 2007 à savoir :
  - **IBA SALMA Licence n° 028467F07**A cet effet l'équipe USAT perd le match par pénalité et marque moins un points au classement et trois buts contre.  
L'équipe COTFF marque trois points au classement et trois buts pour.  
Une amende de 1 250.00 dh est infligée au club USAT.  
Le cas des officielles sont soumis à la CRD.
  
- **CVH # USJG** : Suite à l'évocation déposée par Mr le Président de la Ligue Souss du football pour infraction commise par le club USJG ayant fait participer à cette rencontre les joueuses :
  - **SARA BOUSERSAR Licence n° 101919F07**
  - **HIBA BALLAH Licence n° 101918F07**A cet effet l'équipe USJG perd le match par pénalité et marque moins un points au classement et trois buts contre.  
L'équipe CVH marque trois points au classement et trois buts pour.  
Une amende de 1 250.00 dh est infligée au club USJG.  
Le cas des officielles sont soumis à la CRD.

**NB :**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14H45.

**Président de la CRSR et Q**  
M<sup>r</sup> BACHIR BOURHIM